

Le Code du Sportif

Tout sportif, débutant ou champion, s'engage à :

1. Se conformer aux règles du jeu.
2. Respecter les décisions de l'arbitre.
3. Respecter adversaires et partenaires.
4. Refuser toute forme de violence et de tricherie.
5. Être maître de soi en toutes circonstances.
6. Être loyal dans le sport et dans la vie.
7. Être exemplaire, généreux et tolérant.

Sentez vous bien, santé vous sport !

L'activité physique est un facteur essentiel à la santé, associée à une alimentation équilibrée, elle contribue à l'améliorer.

Mais l'excellente façon de pratiquer une activité physique dans de bonnes conditions reste le sport. Les nombreux clubs sportifs que compte notre département proposent une pratique régulière et encadrée.

Dans certains cas le coût de la pratique peut être un frein, aussi des aides financières existent en faveur des familles. Vous trouverez dans ce document le détail et les critères d'attributions de ces aides.

*Bonne saison sportive à vous
Le sport c'est mieux dans un club*

Patrick LASCOUMETTES
Comité Olympique des Hautes-Pyrénées

Brochure réalisée par
le Comité Olympique 65

Les missions du Comité Olympique 65

- contribuer à la défense et au développement du patrimoine sportif départemental
- représenter le Sport pour toutes les questions d'intérêt général notamment auprès des pouvoirs publics et des organismes officiels départementaux
- de sauvegarder et de développer l'Esprit Olympique suivant les principes définis par le Comité National Olympique et Sportif Français
- favoriser, d'organiser la formation initiale et continue des dirigeants, officiels et techniciens et plus généralement des membres et des organismes sportifs du département
- d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire au développement de l'idée et de la pratique sportive du département

Comité Olympique 65

9, rue André Fourcade
65 000 TARBES

Tél/Fax : 05 62 34 28 95

cdos65@wanadoo.fr

<http://hautespyrenees.franceolympique.com>

Comité Départemental
Olympique Sportif

Saison
sportive
2012-2013

Jeunes
& Séniors



DES AIDES POUR LA PRATIQUE D'UN SPORT DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES

Notre but, favoriser l'accès de tous les publics à la pratique d'une activité sportive en club. Plusieurs organismes accordent des aides financières, ce fascicule vous présente les différents dispositifs existants.



Plaquette financée par :



LES DIFFÉRENTES AIDES

Les demandes sont à déposer auprès des différents organismes à partir du 1^{er} septembre 2012

DISPOSITIF PUBLIC CONDITIONS AIDES CONTACT ADRESSE



Coupon Sport

Jeunes scolarisés de 9 à 18 ans

ARS ou AEEH
Bénéficiaire de l'Allocation de Rentrée Scolaire ou de l'Allocation Éducation Enfant Handicapé
Quotient Familial inférieur à 950

20 à 40 €

DDCSPP
Service Jeunesse, Sports et Vie Associative

Cité administrative Reffye
Rue Amiral Courbet - BP 41740
65017 TARBES Cedex 9
Tél : 05 62 46 42 20
ddcspp-jsva@hautes-pyrenees.gouv.fr



Dispositif Banque Sport

Jeunes de 6 à 17 ans **résidant à :**
Aureilhan, Bordères, Tarbes, Odos, Soues, Lourdes

Quotient Familial inférieur à 700

20 à 80 €

G.I.P. C.U.C.S.
Grand Tarbes et Lourdes

30 avenue Saint Exupéry
65000 TARBES
(Marie Christine Vazquez)
Tél : 05 62 56 34 90
gip.mc.vazquez@orange.fr

Carte Sport Jeune

Jeunes de 6 à 17 ans **résidant à Tarbes**

Soit

ARS ou AEEH
Bénéficiaire de l'Allocation de Rentrée Scolaire ou de l'Allocation Éducation Enfant Handicapé

30 €

Soit

Ressources inférieures à 15 000€ par an et par personne

20 €

Mairie de Tarbes
Service des Sports

Bâtiment Pyrène
65000 TARBES
Tél : 05 62 44 38 16
www.tarbes.fr

Carte Sport Sénior

Séniors 55 ans et plus **résidant à Tarbes**

Revenus inférieur à 12 500€/an et par personne

30 €



Banque Sport

Jeunes de 18 à 26 ans **résidant à Tarbes**

Ressources inférieures à 15 000€ par an et par personne

Licence / cotisation
20 à 80 €

Bureau Information Jeunesse

Service Jeunesse Vie Citoyenne
3 rue Colomès-de-Juillan
65000 TARBES
Tél : 05 62 93 22 12
tarbes.information.jeunesse@wanadoo.fr



Carte Jeune Midi-Pyrénées Chèque Sport

Lycéens et apprentis scolarisés en Midi-Pyrénées détenteurs de la Carte Jeune Midi-Pyrénées

Montant de l'aide variant en fonction du quotient familial

10 à 50 €
(10€ au minimum pour tous les jeunes)

Gestionnaire du dispositif : société APPLICAM

Carte Jeune Midi-Pyrénées
BP 65052
57072 METZ CEDEX 3
Tél. : 03 87 75 73 33
www.cartejeune.midipyrenees.fr

